

Prisonniers politiques basques : liberté pour Ines Del Rio

jeudi 28 mars 2013, par [CARRASQUEDO Pedro](#) (Date de rédaction antérieure : 21 mars 2013).

La doctrine Parot, également appelée 197/2006, est une mesure scélérate de l'État espagnol visant à appliquer la prison à vie aux prisonniers politiques basques.

Le Tribunal suprême espagnol a décidé, le 28 février 2006, d'appliquer les réductions de peine aux prisonniers basques au cas par cas, et non plus sur le maximum légal autorisé pour les réclusions à perpétuité, qui était de 30 ans en Espagne selon le code pénal de 1973. Le militant d'ETA, Henri Parot, en a été la première victime.

En 1995, le code pénal a été réformé. Les remises de peine ont disparu et les maximums ont été fixés à 20, 25 et 30 ans, les délais de libération conditionnelle étant au 2/3 et 3/4 de la peine. Les changements les plus importants ont eu lieu avec le Code pénal de 2003, avec pour objectif principal de réduire les droits des prisonniers politiques et d'ouvrir la voie de l'application de la prison à vie. Ce nouveau code pénal a fixé à 40 ans la durée maximale d'incarcération pour les cas de « terrorisme » !

Injuste et illégale

Depuis, cette doctrine a été appliquée à 93 prisonniers politiques basques. Parmi eux, 16 sont sortis en ayant effectué en sus de leur condamnation l'allongement de peine résultant de l'application de la doctrine, mais 73 sont toujours incarcérées.

Un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme de juillet 2012, qui a statué sur le cas de la détenue Ines Del Rio, en plus d'affirmer qu'il faut qu'Ines soit immédiatement remise en liberté, constate que cette doctrine est illégale et qu'elle bafoue les droits fondamentaux.

Le 12 mars dernier, le ministre de l'Intérieur espagnol a déclaré que le gouvernement « respecterait » cette décision, mais il a averti qu'une telle décision constituerait une « offense au peuple espagnol ». Le 20 mars prochain, la Cour européenne des Droits de l'homme étudiera à nouveau le cas d'Ines. L'association Herrera qui lutte pour les droits des prisonniers basques appelle à la mobilisation, en particulier à Paris et à Bayonne. Nous y serons.

Pedro Carrasquedo

P.-S.

* Publié dans : Hebdo Tout est à nous ! 187 (21/03/13).